

L'an deux mil neuf, le vingt quatre novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2009

Présents : Mme LEMAITRE, M. DECAUX, M. DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. MINGAT, Mme MANZI, M. BOURDIAUX, M. SEGUIN, M. JOURNEAU, M. LEGRAND, M. GATEAU, M. GOBET, M. REGNAULT, M. ADOUE

Absents excusés

Mme BIDAUT, Mme ROPITEAU

Nombre de membres :

Présents : 16

En exercice : 18

Votants : 16

M. LEGRAND a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2009
- 2) Rapport des Commissions
- 3) Convention avec le SIEEEN pour l'occupation de la Cyberbase
- 4) Prime accueil à l'Adjoint du Patrimoine de 1ere classe
- 5) Délibération portant modification de la durée hebdomadaire de service concernant le poste d'adjoint technique de deuxième classe à 28 heures.
- 6) Tarif des locations de salles 2010
- 7) Tarif des concessions 2010
- 8) Tarif Garderie 2010
- 9) Tarif des droits de place 2010
- 10) Remboursements sinistres 2010
- 11) Délibération pour les commandements de payer
- 12) Taux d'indemnité attribué aux Receveurs Municipaux
- 13) Positionnement du Conseil Municipal sur l'avenir du Centre Social Intercommunal
- 14) Informations Diverses

1) Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2009

Madame Manzi signale que dans les informations diverses le point sur l'antenne orange à Feuilles n'est pas assez précis . Madame le Maire informe que le Conseil Municipal que l'antenne devrait être branchée courant décembre et qu'elle a informé le collectif du suivi du dossier avec orange .

Après ces précisions, le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

2) Rapport des Commissions

Commission Personnel du 12 octobre 2009

Présents : Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER, Annie-Pierre LEMAITRE
Absent excusé : Dominique BOURDIAUX.

Révision des Indemnités d'Administration et de Technicité :

Deux demandes ont été déposées par Laure CHABRE et Claire RICHARD sollicitant l'augmentation de leur IAT.

Laure CHABRE :

Son IAT avait été réduite lorsqu'elle n'exerçait plus ses fonctions. Sa demande vise à retrouver l'IAT au niveau antérieur à cette baisse. Avis favorable de la commission avec effet au 1/11/2009.

Claire RICHARD :

Demande une augmentation du niveau de son IAT. A la suite de la réorganisation des services, Mme RICHARD va occuper un nouveau poste (bus et cantine scolaires). La commission ne souhaite pas réévaluer l'IAT maintenant et renvoie l'étude du dossier à courant 2010.

Bilan de compétences :

Fabien GUENOT sollicite la commission afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer un bilan de compétences dans le cadre de son emploi.

La commission observe que M GUENOT a déjà effectué un tel bilan et que la Municipalité ne sera pas en mesure de lui proposer un autre poste même si ce bilan s'avérait très positif.

La commission émet donc un avis défavorable. Le bilan pourra être réalisé à titre personnel.

Prime d'agent du patrimoine :

Fabien GUENOT demande l'octroi d'une prime d'agent du patrimoine de 1^{ère} classe. Cette prime prévue par les textes s'élève à 596,84 € brut pour un temps plein. M GUENOT peut prétendre à un montant annuel de 361,06 € brut compte tenu du temps qu'il effectue en tant qu'agent du patrimoine.

Avis favorable de la commission. La mise en œuvre sera soumise à délibération.

Commission Travaux Finances Environnement du 16 novembre 2009

Présents : Huguette JUDAS, Annie-Pierre LEMAITRE, Olivier DECAUX, André ADOUE, David JOURNEAU, Jean-Pierre LEGRAND, Monica MANZI, Patrick REGNAULT, Sandrine KALTEMBACHER.

Absents : Marie-Elisabeth BIDAUT.

Programme des travaux de la CCBN :

En 2010 sont programmées :

la réfection de la rue et des trottoirs : rue des Carrières et rue des Ormes

la réfection de la rue de l'Eglise

la fin de la réfection route de Contre

En 2011, la programmation n'est pas arrêtée. Actuellement il est envisagé la réfection de la rue du Champ du Bois, de la rue du Petit Bosquet, de l'impasse du Gros Chêne et de la route des Buttes.

Deux sujets sont évoqués :

le comptage des véhicules route des Buttes : celui-ci pourra être effectué après la fin des travaux

la dégradation du chemin des voleurs qui a des conséquences sur la rue des Grands Genêts :

des cailloux seront amenés par les services techniques.

Giratoire rue des Vannes :

La signalisation actuelle est peu respectée et le carrefour de la rue des Vannes est très dangereux. Olivier DECAUX propose un giratoire qui serait matérialisé par de la peinture au sol qui imposerait la priorité à gauche. Des panneaux « Cédez le passage » serait disposés sur chacune des 4 rues.

Avis favorable de la commission.

Le bois de nos chemins :

Nous constatons que de nombreux chemins sont envahis par du bois ce qui les rend parfois inaccessibles. Il faut trouver une solution pour nettoyer le bois qui jonche ces chemins.

La commission entend commencer par le chemin de Luanges qui ne peut plus être entretenu en tracteur. De la place du Foulon au Domaine de Luanges et à la route de Beauregard, il est nécessaire de nettoyer manuellement. La commission propose de trouver des bénévoles à proximité qui nettoieraient le chemin en échange du petit bois.

Entretien de la voirie :

La voirie est très abîmée rue de la Grande Vanne et devant l'école élémentaire.

Olivier DECAUX propose de faire effectuer le curage des fossés et de reprendre partiellement la voirie rue de la Grande Vanne. Le coût estimé s'élèverait à 4000 €.

Il propose aussi de refaire la bande de roulement se situant devant l'école en enrobé afin de pouvoir positionner correctement et durablement les ralentisseurs. Coût estimé 4000 €. Devis à demander.

Point sur le budget et dernières réalisations 2009 :

Le budget est globalement très bien équilibré. Deux postes permettent d'envisager certaines réalisations d'ici fin 2009 : « petit équipement » et « voies et réseaux ».

Concernant le poste « petit équipement », Olivier DECAUX verra avec l'équipe des services techniques ce qui est prioritaire.

Concernant le poste « voies et réseaux », il est possible d'envisager le giratoire de la rue des Vannes (approbation de la commission), le curage des fossés rue de la Grande Vanne. Les devis à venir pour les réfections évoquées ci-dessus permettront de déterminer ce qui pourra être engagé d'ici fin 2009.

Divers :

Panneaux pour le giratoire à commander.

Les panneaux dérobés au passage à niveau 118 doivent être renouvelés par la commune.

Fleurissement : Madame le Maire expose un projet de concours de fleurissement à destination des particuliers, qui pourrait être organisé en 2010. Approbation de la commission.

Budget : Annie-Pierre LEMAITRE précise que suite à la sélection de la commune d'Urzy pour obtenir une subvention concernant l'école numérique rurale (subvention déjà perçue), il sera nécessaire de faire quelques modifications budgétaires.

Commission Communication

2 réunions de cette commission

La Commission Communication s'est réunie 2 fois depuis le dernier Conseil Municipal : les lundi 12 octobre et mardi 10 novembre derniers.

Les ordres du jour étaient, à chaque séance, la définition des contenus de l'agenda municipal et du Magazine Municipal.

La maquette de l'agenda, relue, corrigée, finalisée, a été envoyée à l'impression avec l'aval de la Commission.

Quand au Magazine Municipal, cette deuxième édition gagnera 4 pages au regard de la variété et de la richesse des sujets abordés (28 pages au total).

Une réunion de relecture par la Commission Communication aura lieu le 1^{er} décembre prochain.

Une nouvelle méthode de travail par le biais d'internet, imaginée par Annie-Pierre Lemaitre, a permis d'économiser des tirages papier transitoires et de limiter le nombre de réunions. Au fur et à mesure des apports successifs en articles et illustrations photographiques, Annie-Pierre actualisait la maquette afin que les membres de la Commission puissent donner leur avis et émettre d'éventuelles suggestions ...

Cette méthode efficace a donc diminué considérablement les délais de conception du Magazine Municipal.

3) Convention avec le SIEEEN pour l'occupation de la cyberbase

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Cyber-bases ont été créées à l'initiative du Conseil Général de la Nièvre avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts, ce sont des lieux où chacun peut s'initier à l'utilisation de l'informatique grâce à la mise à disposition d'un équipement complet, moyennant un abonnement modique. Initialement prévues pour être implantées dans des collèges, la Commune d'Urzy a pu bénéficier de l'implantation d'une Cyber-base suite au refus du Collège de Guérigny.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'afin d'assurer des formations aux secrétaires territoriales sur l'environnement Internet, le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre a sollicité le réseau des Cyber-bases.

Il convient donc de signer une convention tripartite entre le Conseil Général de la Nièvre, le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre et la Commune d'Urzy concernant la mise à disposition de la Cyber-base.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention avec le SIEEN et le Conseil Général de la Nièvre.

4) Prime d'accueil à l'Adjoint du Patrimoine de 1ere classe

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal, que l'agent relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine peut bénéficier dès lors qu'une délibération le prévoit de la prime de sujétions spéciales des personnels de surveillance et d'accueil.

Le montant annuel de référence pour l'année 2009 est de 596€84 pour 2009 soit 20/35^{ème} pour cet agent : 341€06.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer cette prime à l'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

5) Délibération portant modification de la durée hebdomadaire de service concernant le poste d'Adjoint Technique de 2eme classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 97-1 qui prévoit que : « la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service légal, lorsque la modification n'excède pas 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse Nationale de retraites des agents des collectivités locales .

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet .

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07/07/2009 créant le poste d'Adjoint Technique de 2eme classe.

Vu la saisine du comité technique paritaire en date du 16/11/2009

Considérant que Madame Sylvie CAMBE accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2eme classe avec un coefficient d'emploi de 28/35ème
- de créer le poste d'Adjoint Technique de 2eme classe avec un coefficient d'emploi de 35/35èmes
- de publier la vacance de poste auprès du Centre de Gestion.
- Cette modification prendra effet au 1^{er} janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

6) Tarif des locations de salles 2010

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal adopte le nouveau tarif des locations de la façon suivante :

Espace Associatif (Location samedi et dimanche)

- Habitants de la Commune d'URZY **175€**
- Extérieur : **480€**

Location pour la journée de l'Espace Associatif ménage compris :

- **360€**

Location Espace Associatif pour associations extérieures à URZY (Pour activités régulières à destination de la population)

- **5€** la séance (Pour participation aux frais : eau, électricité, chauffage)

Salle de Réunion : (Location samedi et dimanche)

- Habitants de la Commune d'URZY : **65€**
- Extérieur : **130€**

Salle de Réunion : (location à la journée, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

- Habitants de la Commune d'URZY : **32€50**

Adopté à l'unanimité.

7) Tarif des concessions 2010

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nouveau tarif des concessions de la façon suivante :

Espace funéraire : concessions de 50 ans

1 Place	81€
2 Places contiguës	243€
3 Places contiguës	468€

Espace cinéraire : concessions de 50 ans

- 1 place cave urne : **60€**

Vacation cimetière

- **20€**

COLOMBARIUM

Concession d'une durée de 30 ans : 1020 euros

Concession d'une durée de 15 ans : 510 euros

Adopté à l'unanimité.

8) Tarif des garderies 2010

Madame Le Maire propose de ne pas augmenter le tarif des garderies et d'appliquer pour l'année 2010 le tarif 2009 à savoir :

- Garderie matin : **0€76**
- Garderie soir **1€26 €** (goûter compris)

Adopté à l'unanimité.

9) Tarif des droits de place 2010

Madame Le Maire propose de fixer le tarif du droit de place à 65€ pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

10) Remboursements sinistres 2010

Le Conseil Municipal d'URZY :

- autorise Madame le Maire à encaisser les remboursements de sinistres pour l'année 2010
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des dossiers de demande de remboursement et de dédommagements.

Adopté à l'unanimité.

11) Délibération pour les commandements de payer

Les produits des Communes (en ce qui concerne, la Commune d'Urzy, sur le budget Commune et sur le budget assainissement) sont recouverts en vertu de titres ou rôles rendus exécutoires par l'ordonnateur.

Les poursuites pour le recouvrement de ces produits sont effectuées comme en matière de contributions directes. Toutefois, l'ordonnateur autorise ces poursuites selon les modalités prévues à l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal autorise donc Mme NEAU Michèle, receveur municipal à émettre les commandements de payer et les actes de poursuites subséquents.

Vote :

Pour : 15

Contre : /

Abstention : 1

12) Taux d'indemnité attribué aux Receveurs Municipaux

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame LAURENT a cessé ses fonctions à la trésorerie le 28 février 2009 et qu'il y a donc lieu de fixer le montant pour les autres receveurs.

Madame BONIN Christiane du 1^{er} Mars 2009 au 30 Avril 2009

Madame NEAU Michèle à compter du 1^{er} Mai 2009-

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que l'indemnité de Conseil sera au taux de 0% pour Madame BONIN Christiane et de 60% pour Madame NEAU Michèle. Ce taux pourra être revu pendant la durée du mandat.

Mme Lemaitre et M.Regnault agents relevant du Trésor Public ne participent pas au vote

Vote :

Pour : 8

Contre : /

Abstention : 6

13) Positionnement du Conseil Municipal sur l'avenir du Centre Social Intercommunal

Madame le Maire expose que le Centre Social Intercommunal de Guérigny prépare actuellement le contrat de projet 2010/2013 et sollicite le Conseil Municipal pour qu'il se positionne sur les orientations de ce nouveau projet. En effet, les activités et services proposés à l'ensemble des habitants du territoire sont actuellement et depuis plusieurs années nombreux et de qualité et leur pérennité est indispensable .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à continuer de soutenir financièrement et matériellement les actions du Centre Social Intercommunal

Pour :14

Contre : /

Abstention : 2

14) Informations Diverses

- Changement d'affectation des personnels aux écoles suite au départ en retraite de la responsable de la cantine
- Nous avons accueilli une stagiaire à l'accueil de la mairie ainsi qu'à la bibliothèque
- Le devis concernant le pack numérique à l'école a été signé

Dates à retenir

- 14 et 21 mars 2010 élections régionales
- 15 décembre 2009 Noël du personnel municipal et départ en retraite d'Evelyne RICHARD
- 17 janvier 2010 repas du CCAS

Travaux

- le chalet sur la place est en cours de construction
- travaux au Pont Saint Ours la pose des réseaux est pratiquement terminée, ils sont actuellement en train de remédier au problème d'une fuite sur une canalisation
- le branchement de l'antenne Orange à Feuilles devrait avoir lieu mi-décembre, un courrier a été envoyé à Orange concernant les mesures et une réponse a été faite au collectif
- La société Bouygues Telecom doit procéder au changement des paraboles sur le Château d'eau des Vannes
- Problème de taille des haies en mitoyenneté avec le domaine public
- Le projet de lotissement au Champaul est en sommeil

La séance est levée à 20h40